



CPVO

Community Plant Variety Office

DISCLAIMER

The present version of the national guideline has been accepted by the President of the CPVO for its use in technical examinations carried out on behalf of the CPVO or for the take-over of reports serving as a basis for a CPVO decision.

Protocole technique d'examen DHS

Distinction, Homogénéité, Stabilité

LAURUS

LAURU, LAURU_NOB

Version établie en janvier 2019

DOCDHS/ORN/LAU/PROTO/001/IND1
2 pages, 1 annexe

La mise à jour porte sur :

- Création du protocole

GEVES
Marie-Hélène GANDELIN, assistante RDHS
Stéphanie CHRISTIEN, RDHS
Unité expérimentale GEVES de BRION
Domaine de Boisselière, Brion
49250 LES BOIS D'ANJOU - France
Tél : +33 (0)2 41 57 03 70
Fax : +33 (0)2 41 57 46 19
marie-helene.gandelin@geves.fr
stephanie.christien@geves.fr

Ce protocole technique, doit être lu avec le protocole général d'examen DHS pour le groupe d'espèces ornementales.

1 Conditions d'examen

La date limite de dépôt des dossiers est le **1^{er} décembre**.

Le matériel végétal, **8 plantes multipliées par voie végétative, cultivées en conteneurs et d'une taille suffisante pour fleurir et/ou présenter leurs caractères représentatifs au cours de la première année d'essai**, doit être fourni entre le **15** et le **31 mars**.

2 Déroutement de l'examen

2.1 Collection de référence

Voir le paragraphe 2.1 du Protocole général d'examen DHS « Groupe d'espèces ornementales ». Aucune collection effective *in-vivo* n'est maintenue. Les variétés de référence pertinentes sont obtenues pour chaque essai.

2.2 Le matériel étudié : nature et effectif

Les variétés étudiées sont des clones issus de semis de hasard, de croisements contrôlés ou d'évènements de mutation naturels.

Un effectif minimal de **6 plantes** est implanté à chaque cycle de culture.

2.3 Dispositif expérimental et conduite culturale

Dispositifs DHS

La station GEVES – Unité expérimentale de Cavaillon – 4790 route des Vignères – F-84250 LE THOR, est responsable des études DHS qui sont généralement menées en 1 cycle d'étude d'avril à novembre.

Implantation	En pot sous tunnel avec voile d'ombrage (tissage à 65%) d'avril à novembre
Nombre de répétitions	1 répétition
Type d'implantation	1 à 2 lignes
Intervalle entre plantes	0.30 mètre à 0.50 mètre

Conduite culturale

Les recommandations générales d'expérimentation sont appliquées. Les interventions en cours de culture sont les suivantes :

L'irrigation : l'essai est irrigué par aspersion pour une irrigation régulière et systématique permettant la bonne installation et le bon développement des plantes.

La fertilisation : elle est raisonnée en fonction des besoins des plantes.

Les traitements phytosanitaires : Aucun produit ayant une incidence sur le développement naturel des plantes n'est utilisé (nanifiant, hormone...). Une protection raisonnée sera réalisée de manière préventive ou curative avec des produits homologués en fonction du développement des parasites ou pathogènes (traitement locaux ou globaux).

2.4 Les caractères observés

En l'absence de protocoles OCVV et de guideline UPOV, la liste des caractères du protocole national figure à l'annexe 1

2.5 Les caractères additionnels

Il n'y a pas de caractère additionnel actuellement utilisé pour cette espèce.

2.6 Regroupement des variétés

Les caractères indispensables au regroupement des variétés candidates et des variétés de référence sont présentés ci-dessous, conformément aux documents de référence.

N° du caractère national	Libellé du caractère
1	Plante : port
4	Rameaux d'un an : pigmentation anthocyanique
5	Jeune feuille : couleur principale de la face supérieure, avec les groupes suivants Gr.1 : vert moyen Gr.2 : vert clair Gr.3 : jaune Gr.4 : orangé
6	Limbe : couleur principale de la face supérieure, avec les groupes suivants Gr.1 : vert clair Gr.2 : vert moyen Gr.3 : vert foncé
7	Limbe : panachure

2.7 Essais particuliers

Voir le paragraphe 2.7 du Protocole général d'examen DHS « Groupe d'espèces ornementales ».

2.8 Traitement des données

Aucun caractère ne fait l'objet de mesures individuelles.

Distinction :

Voir le paragraphe 2.8 du Protocole général d'examen DHS « Groupe d'espèces ornementales ».

Homogénéité : son évaluation résulte du décompte des plantes hors type dans l'effectif mis en place ; en référence au document UPOV TGP/8 les tolérances, pour **une probabilité d'acceptation d'au moins 95% et une norme de population de 1%**, sont les suivantes :

Effectif observé	Nombre de plantes « hors type » toléré
1-5	0
6-35	1
36-82	2
83-137	3

Sauf cas exceptionnel, les plantes supplémentaires sont gardées en tant que plantes de réserve.

Voir le paragraphe 2.8 du Protocole général d'examen DHS « Groupe d'espèces ornementales ».

Stabilité :

Voir le paragraphe 2.8 du Protocole général d'examen DHS « Groupe d'espèces ornementales ».

3 Visite des essais

Les dates suivantes sont mentionnées à titre indicatif, elles sont fonction des aléas expérimentaux. Le stade optimal de visite des essais Laurus est généralement entre les semaines 16 et 25.

4 Transmission des résultats d'examen

Les **rapports définitifs** sont transmis à l'issue du cycle d'étude de l'année n le **1^{er} avril n+1**.

Annexe 1 : liste des caractères observés pour Laurus

N°	Libellé du caractère national
1 [G]	Plante : port 1-dressé 2-dressé à demi-dressé 3-demi-dressé 4-demi-dressé à arrondi 5-arrondi
2	Plante : densité 1-très lâche 3-lâche 5-moyenne 7-dense 9-très dense
3	Tige : longueur des entre-nœuds 1-très courte 3-courte 5-moyenne 7-longue 9-très longue
4 [G]	Rameaux d'un an : pigmentation anthocyanique 1-absente ou faible 2-moyenne 3-forte
5 [G]	Jeune feuille : couleur principale de la face supérieure Code RHS
6 [G]	Limbe : couleur principale de la face supérieure Code RHS
7 [G]	Limbe : panachure 1-absente 9-présente
8	Limbe : couleur secondaire de la face supérieure Code RHS
9	Limbe : répartition de la couleur secondaire 1-marginale 2-centrale 3-partout
10	Limbe : longueur 1-très courte 3-courte 5-moyenne 7-longue 9-très longue
11	Limbe : largeur 1-très étroite 3-étroite 5-moyenne 7-large 9-très large
12	Limbe : rapport longueur / largeur 1-très bas 3-bas 5-moyen 7-élevé 9-très élevé
13	Feuille : position de la largeur maximale 1-à la base 2-au milieu 3-au sommet

14	Limbe : forme 1-lancéolée 2-elliptique 3-ovale 4-ovale large
15	Limbe : forme de la base 1-aiguë 2-obtuse 3-arrondie 4-tronquée
16	Limbe : forme du sommet 1-aiguë 2-obtuse 3-arrondie
17	Limbe : ondulation 1-absente ou faible 2-moyenne 3-forte
18	Limbe : brillance de la face supérieure 1-absente ou très faible 3-faible 5-moyenne 7-forte 9-très forte
19	Limbe : épaisseur 1-très fine 3-fine 5-moyenne 7-épaisse 9-très épaisse
20	Limbe : forme en section transversale 1-concave 2-droite 3-convexe
21	Pétiole : longueur 1-très courte 3-courte 5-moyenne 7-longue 9-très longue
22	Fleur : type 1-grappe 2-ombelle
23	Fleur : diamètre 1-petit 2-moyen 3-large
24	Fleur : couleur de la surface extérieure de la corolle Couleur RHS
25	Fleur : couleur de la surface intérieure de la corolle Couleur RHS
26	Fruit : forme 1-ovale 2-arrondie

[G] : caractère de groupement